

# Vie associative



Extrait du bulletin communal de mars 2005

## Découverte de la Société de Pêche « LA ROUSSE RENDEUX »

C'est en 1933 que notre société de pêche a vu le jour.. Notre parcours sur l'Ourthe s'étend du pont de JUPILLE (aval), jusque derrière la boulangerie COLLIGNON à RENDEUX-BAS, ainsi que deux ruisseaux, celui de RENDEUX-HAUT et RENDEUX-BAS (Waharday et Chéoux).



- Les grands objectifs de notre société sont la protection et le développement de la pêche sur le territoire de la commune de RENDEUX, pour ce faire, la société veille à la protection des écosystèmes piscicoles et y favorise le maintient des espèces indigènes.
- Nous serons à partir de maintenant particulièrement attentifs à toute pollution de quelque nature pouvant avoir des effets néfastes sur les ruisseaux et la rivière.
- Nous prenons les mesures nécessaires pour assurer le repeuplement des cours d'eau, soit en favorisant la multiplication naturelle, soit en opérant des déversements de poissons, grâce entre autres à des subsides des fonds piscicoles ou à nos propres moyens.

### Les projets que la société veut réaliser lors de l'année 2005

#### L'ouverture à la truite dans les ruisseaux de :

RENDEUX-HAUT (village) et dans les ruisseaux de RENDEUX-BAS (village et ruisseaux de CHEOUX et WAHARDAY). Pour ce faire les ruisseaux cités ont été nettoyés et aménagés par les membres de la société, pas moins de cinquante kilos de truites (+/- 200 truites) y seront déversées le jeudi 17 mars au soir (rendez-vous devant l'établissement « Li P'tit Créton » vers 17h30 pour les amateurs).

#### Ouverture de la pêche à la truite le **SAMEDI 19 MARS**

Afin de pouvoir pêcher en toute légalité dans les ruisseaux de la société 2 permis vous sont nécessaires.

Le permis de la Région Wallonne que vous trouvez dans tous les bureaux de poste en Wallonie. Prix minimum 14,14 € mais, pour que les subsides de repoissonnement soient reversés et partagés aux sociétés de la Province du Luxembourg, il faut que votre permis de pêche soit inscrit sous le **code 4** (code de la Province de Luxembourg) exigez-le dans les bureaux de postes (automatique si le bureau de poste est dans la Province de Luxembourg). Il vous faudra aussi le permis de pêche de la société que vous trouvez en vente à la taverne restaurant « Li P'tit Créton » ou auprès du comité. Renseignements : 0496/25.99.95.

**Prix** : adultes : 14,00€ - Enfants - 10 ans : 10,00€

**Petits rappels** : Prise maximum/jour (5 truites), respectez les clôtures et propriétés d'autrui. Attention : Le jour de l'ouverture du 19 mars, entre 10h30 et 12h00, la société vous offrira une consommation à la taverne « Li P'tit Créton » à Rendeux-Bas, sur présentation de votre permis de la société « La Rousse ». Soyons nombreux à nous retrouver et à remarquer sur la tradition des anciens à l'endroit même où les fondateurs de notre société ont pendant de nombreuses années tenu leurs réunions et assemblées (ancienne taverne COLLET).

## 19 juin - Fête de la Musique - La rivière en ... chantée

Un parfait alliage entre la pêche (remise dans l'Ourthe en amont du pont de BARDONWEZ de 50 kilos de truites), une mini brocante de matériel de pêche où tout le monde pourra venir échanger, donner ou vendre son matériel (emplacement gratuit) et dans le cadre de la fête de la musique un podium musical avec des chanteurs régionaux. Des renseignements complémentaires vous parviendront ultérieurement.

## Passage en ASBL

Un objectif (plus administratif celui-là), est le passage en ASBL (prévu pour juillet) et nous clôturerons la saison, par un souper barbecue dont la date reste à arrêter mais sans doute en septembre.

## Tableau des reempoisonnements qui seront réalisés durant l'année

Prévu en mars dans les ruisseaux, 50 kg de truites de 25 cm à 30 cm (sur fonds propres).  
Prévu en juin en amont de Bardonwez, 50 kg de truites de 25 cm à 30 cm (sur fonds propres), dans le cadre des fêtes de la musique (la rivière en...chantée).

Reempoisonnement prévu également cette année grâce aux subsides des fonds piscicoles.

200 brochets de 6-15 cm.  
55 brochets de 20-40 cm (fait le 3 février)  
40 kg de gardons de 10-17 cm (fait le 3 février)  
20 kg de gardons de 17-30 cm (fait le 3 février)  
30 kg de perches de + de 12 cm (fait le 3 février)  
2500 truites fario de 4-6 cm  
500 truites fario de 9-15 cm  
125 kg de truites fario de 24-30 cm



## Quelques points importants de la réglementation de la pêche sur notre parcours

Permis de pêche de la Région wallonne, obligatoire pour l'Ourthe et les ruisseaux.  
Permis de pêche de la société « LA ROUSSE » pour les ruisseaux.  
Interdiction de pêcher depuis un pont (sauf pour les ruisseaux).  
Interdiction formelle de pêcher en entrant dans le lit de la rivière.  
Bouteille à vairons interdite.  
Deux cannes à pêche maximum.  
Maximum de poissons pouvant être emportés par jour : 5 truites, 2 brochets, 4 ombres, 30 goujons, 50 vairons.  
Respecter la réglementation sur les tailles légales des poissons.  
Du 19 mars au 3 juin sur l'Ourthe et sur notre parcours, seul la pêche à la mouche est autorisée (voir particularité de ce type de pêche dans la législation).  
Durant toute l'année, on peut pêcher une demi-heure avant le lever et une demi-heure après le coucher du soleil.

*Le comité de la société de pêche « LA ROUSSE » de Rendeux vous souhaite d'agréables parties de pêche sur son parcours.*

*Des renseignements complémentaires ? Secrétariat Alain GEORGES (0496/25.99.95).  
Visitez aussi : [www.grandeourthe.be](http://www.grandeourthe.be).*

---

---